

Les crédits

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, peut-être que pour faciliter les choses, nous pourrions simplement prendre note que la Chambre n'a émis aucune objection lorsque cette requête lui a été présentée. Vous pourriez la soumettre au Président dès son retour. J'imagine que nous accepterions tous volontiers cette décision. Les députés se conformeront naturellement à la décision de la Présidence, mais je rappelle que la Chambre ne s'est pas opposée à la requête du député.

M. Boudria: Monsieur le Président, je veux juste réitérer de ma part, en tout cas, que si le document en question n'est pas bilingue, il est inacceptable, à mon avis, qu'il soit déposé en n'importe quelle circonstance. Je réitère ce point-là et j'ose espérer que tous les députés partageront cet avis avec moi. Après tout, c'est une tradition établie et qui doit être conservée.

[Traduction]

M. Riis: Monsieur le Président, il ne viendrait à l'esprit de personne de déposer à la Chambre un document qui ne soit pas rédigé dans les deux langues officielles. Je veux que cela soit bien entendu. Lorsqu'il a demandé le consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document, le député avait l'intention de le déposer dans les deux langues officielles.

M. Boudria: Je suis d'accord alors.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Young: Merci, monsieur le Président. Je désire remercier tous les côtés de la Chambre de leur courtoisie. Je sais que cette permission n'est pas accordée habituellement. Je vous en remercie d'autant plus.

Monsieur le Président, quand le ministre se demande si un gouvernement peut vraiment faire des questions environnementales un élément important de son programme, je connais un bon point par où il pourrait commencer. Il serait bon, par exemple, que le gouvernement reconsidère certaines réductions qu'il a décidées et

qui annuleront les maigres progrès réalisés depuis quelques années sans parler des progrès à venir qui seront rendus impossibles.

La députée de Saanich—les Îles-du-Golfe a mentionné quelques coupes que le gouvernement a déjà faites et que nous voudrions voir annulées.

Je voudrais aussi signaler au gouvernement une motion inscrite au *Feuilleton* par mon collègue de Mission—Coquitlam dont je recommande la lecture aux députés de tous les côtés de la Chambre. Elle suggère des programmes que le gouvernement fédéral pourrait mettre sur pied, comme l'établissement de politiques d'achat exclusif de produits recyclables.

La députée de Mission—Coquitlam, qui prendra la parole immédiatement après moi, en parlera plus en profondeur. Mais comme des mesures concrètes s'imposent, je recommande à tous les députés de la lire.

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe que mon temps est presque écoulé. Je ne prendrai pas davantage de votre temps.

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): Je m'excuse, mais suite à une entente que vous avez faite, d'ailleurs, avec votre collègue de Mission—Coquitlam (M^{me} Langan) sur la division de votre temps, je vais maintenant accorder cinq minutes pour une période de questions, à la suite de quoi je donnerai la parole à un autre député. Alors, cinq minutes pour la période de questions.

[Traduction]

Mme Langan: Monsieur le Président, en ce qui concerne le recours au Règlement, je crois que le débat de procédure a réduit le temps mis à la disposition du député de quelque quatre minutes. Il me semble que le député devrait avoir le temps de terminer son allocution.

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): Je suis désolé, mais les informations qu'on m'a laissées étaient à l'effet que le temps de parole du député de Beaches—Woodbine (M. Young) était de 10 minutes, et je l'ai même dépassé de quelques secondes. Alors j'accorde, encore une fois, une période de questions au député pour cinq minutes.